

# PASSERELLES

## VERS LE COLLOQUE DE L'UNIVERSITÉ JACQUES-LACAN

LES 25 & 26 MAI 2013

**Mercredi 8 mai 2013**

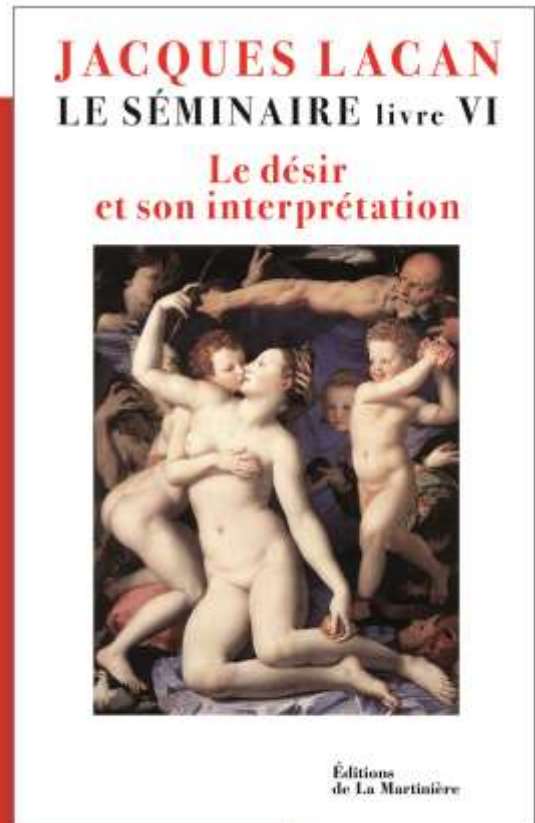
**Passerelles 14**

UNIVERSITÉ POPULAIRE JACQUES-LACAN  
Colloque animé par Jacques-Alain Miller

# LE DÉSIR ET LA LOI

MAISON DE LA MUTUALITÉ  
24, RUE SAINT-VICTOR PARIS 5<sup>e</sup>  
**LES 25 & 26 MAI 2013**

INSCRIPTIONS : INDIVIDUELLE 85 €, ETUDIANT 42 €, FORMATION PERMANENTE 185 €  
- RENSEIGNEMENTS : [uforca@wanadoo.fr](mailto:uforca@wanadoo.fr)



EN LIBRAIRIE LE 6 JUIN 2013

La sortie en librairie du Séminaire VI est prévue pour le 6 juin. Jacques-Alain Miller présentera le livre et répondra aux questions durant deux heures, en conclusion du colloque. Ce sera donc le dimanche 26 mai, de 11h à 13h.

**N'attendez plus, inscrivez-vous !**

Vous pouvez adresser vos textes à : [cdls@wanadoo.fr](mailto:cdls@wanadoo.fr) ; [jp.deffieux@orange.fr](mailto:jp.deffieux@orange.fr)

EDITION PASSERELLES

Penelope Fay, Xavier Lacombe, Guislaine Panett

# **Droit au bonheur et loi sexuelle**

Philippe La Sagna

*Section clinique de Bordeaux*

La loi produit l'interdit qui conditionne le désir. Il y a donc une prééminence de la loi sur le désir. Mais cette vision paulinienne que Lacan développe dans le Séminaire VII est rapidement complexifiée au fil de son enseignement.

Dans le Séminaire X, Lacan pose, par exemple, qu'à « l'origine le désir et la loi sont une seule et même chose ». Ou encore : « C'est en tant que le désir du père prend pour objet la mère qu'il trace le chemin de la loi. C'est en tant que la loi l'interdit qu'elle impose de la désirer, car, après tout, la mère n'est pas en soi l'objet le plus désirable ».

Pour Lacan, on désire d'abord et le désir fait la loi. On désire donc aussi au commandement et le masochisme est là pour nous fournir l'ironie de la situation. Dans ce cas, le désir de l'Autre (au féminin) fait la loi pour le sujet. C'est l'envers ironique de la loi paternelle que nous montre le masochisme pervers, voire ce qui se désigne du masochisme social. Et ce n'est pas par hasard que le masochisme pouvait paraître à Freud la jouissance la plus réelle. Au fond, l'idée est que la loi s'origine dans le désir du père et non dans son autorité. Mais le père désire-t-il la mère ou quelque chose de la mère ?

Le père désire un objet *a* cause du désir, au lieu de l'Autre, et donc il tendra à réduire sa partenaire à cela. C'est là la perversion essentielle introduite par le désir du père dans la loi du père, qui se corrige - pour le meilleur et le pire - par le sacrifice de la castration. Cette perte du phallus est toute symbolique pour l'homme : Lacan la résume au fait (pratique) pour un homme, de n'avoir qu'une seule femme et encore pas-toute à lui.

Freud avait déjà noté que tout cela menait au ravalement bien connu de la vie amoureuse. Le désir centripète au masculin s'oriente alors - dans la quête du phallus sacrifié - vers une autre femme/phallus. Une femme mariée cherchera ainsi dans l'amour d'un amant

l'étreinte que ne lui fournit pas le « phallus » de son partenaire fidèle ; même si elle trouve, grâce à ce semblant phallique, un chemin dans le signifiant pour articuler son désir et une satisfaction plus que symbolique dans l'organe. Dans ce domaine, le *Penisneid* pêche surtout par son statut dans le signifiant - qu'il n'atteint pas - et non comme source moindre de jouissance.

Dans son Séminaire XVIII, Lacan montre donc que le fait qu'un homme consente à être le papludun d'une femme, correspond au vœu qu'elle serait sa papludune <sup>1</sup>. Malheureusement ce n'est pas la bonne, soit jamais la femme permise au père, ce qui est requis par la loi !

Lacan remarque que la loi sexuelle existe dans la mesure où le rapport sexuel n'existe pas. La loi sexuelle n'arrange pas le désir au sens où elle en assurerait la satisfaction : elle le laisse non effectué. Pour Freud, elle n'est pas un effet de la culture mais sa source ; et elle naît du refoulement de la jouissance sexuelle.

La loi sexuelle laisse donc plutôt à désirer. Ce qui entraîne que : « Le pénis, lui, se règle sur la loi, c'est-à-dire sur le désir, c'est-à-dire sur le fantasme ». Voilà les idéaux de la loi ramenés à une réalité plus concrète et imaginaire.

Dans l'Œdipe, il semble que la loi soit primaire et que la jouissance interdite et permise soit issue de la loi. Le sacrifice d'Œdipe, issu du meurtre qu'il a commis à son insu, restitue la jouissance au peuple - pas à la mère - et permet donc à chacun une jouissance réduite à peu de chose. Donc, la loi produit la jouissance pour tous mais pour personne en particulier.

Le plus-de-jouir n'est pas d'hier. Aujourd'hui, le bonheur en famille que cela suppose est remplacé par un plus-de-jouir qui n'est pas tant insuffisance ou excès, que liquidité, et - du fait de l'absence de limite - jouissance insituable. On ne sait plus qui jouit, tous et personne !

---

<sup>1</sup> Lacan J., *Le Séminaire, Livre XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Seuil, 2006, p. 158.

Ce qui fonde la loi sexuelle, pour l'inventeur de la psychanalyse, c'est le mythe freudien du père originaire qui vient se substituer au rapport sexuel qu'il n'y a pas. Le mythe de *Totem et tabou* est assez décapant : à l'origine, ce qui est, c'est la jouissance de toutes les femmes ; et ce qui en découle, c'est que toutes les femmes ou presque sont interdites après le meurtre du père.

Les jeunes mâles gardent un accès possible aux mères, ce qu'illustre le film contemporain *Perfect mothers* sur l'avidité des *cougars* à l'égard de leurs rejetons. Ceci nous rappelle qu'un enfant est aussi pour une femme un objet *a*.

Pour tous les autres hommes, les mères étant interdites, il leur reste la *comme-union* homosexuelle où se célèbrent des noces où la société - de nature perverse - naîtra de la séparation cannibale d'un seul corps - celui du père - et de la jouissance.

Le corps social n'est alors que réincarnation du père dans la masse soudée par l'homosexualité et la culpabilité, vraie source de la mystérieuse incorporation.

J.-A. Miller remarquait en 2003 que : « Sans doute aujourd'hui sommes-nous plutôt aux prises avec l'absence de l'interdit — en tout cas tout le monde en témoigne —, mais l'absence de l'interdit ne change rien à ce qui s'inscrit de la structure de la jouissance, qui comporte en elle-même une béance »<sup>2</sup>. La béance dans le mythe du père originaire est radicale, et c'est pour cela que la loi sexuelle de l'Œdipe s'y substitue, tout en faisant de son application une gageure. Ce qui fait que le mythe de *Totem et Tabou* « est un produit névrotique » pour Lacan<sup>3</sup>. Si Freud le conçoit comme originaire, ce mythe n'est pourtant, lui aussi, que le produit de la loi qui est la source de la névrose, car elle rate à établir le bon rapport entre les sexes.

---

<sup>2</sup> Miller J.-A., « L'orientation lacanienne, un effort de poésie », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, leçons des 14 et 21 mai 2003, inédit.

<sup>3</sup> Lacan J., *Le Séminaire, Livre XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Seuil, 2006, p. 161.

Les couples et les familles témoignent de l'ambiguïté des effets de la loi sexuelle et surtout de ses effets paradoxaux. Mais également du fait que c'est l'amour qui est censé boucher les trous de la loi.

Le mariage - institution du droit familial pour renforcer les familles - a été accaparé par l'Église pour en faire l'instrument de sa puissance et de sa richesse. C'est ce privilège que Napoléon a transféré sans perte à l'Etat. Sauf qu'il y fallait de l'amour, consacré par le roman au XIXème.

L'amour diffère du désir, voire le nie, parfois. Beaucoup de couples « hétéros » ont pu ainsi constituer un idéal passager et sincère - mais très temporaire - pour des homos et des lesbiennes au début de leur vie commune.

L'amour peut bien, en effet, être refus du sexe dont il peut se passer, mais pas du plus-de-jouir qui le fait naître comme *agalma*. A ce niveau, le partenaire féminin d'un père est bien un objet *a* qui cause son désir et se substitue ainsi à la mère comme femme. Et un père est, pour une femme, au moins un qui ne méconnaît pas trop son désir causé par le même objet. Par contre, une femme - et non la mère - est un symptôme pour un homme. Sauf, cas courant, à ce qu'il ne soit pour toujours qu'un petit garçon.

La crise du mariage n'est pas sans lien avec le fait que seul l'amour fonde aujourd'hui les unions, là où c'étaient les familles qui s'en chargeaient (en principe !)

Ce n'est donc pas le sexe qui fait l'union, dans tous les sens du terme « sexe ». Et l'homosexualité féminine est là pour montrer la puissance de l'amour portée à la limite, qui introduit alors dans le social plus d'ironie que de lien.

D'où l'idée rétrograde à droite de faire exister deux amours fictifs : un fidèle hétéro [*sic*] et un infidèle homo. Et de reprendre l'idée ridicule de faire du mariage un remède à l'homosexualité. Et aussi l'idée bizarre que le mariage serait productif du rapport sexuel : le pasteur Claude Baty, président de la Fédération protestante de France, pouvait dire, il y a peu, que le mariage n'était pas « la mise en scène d'un sentiment mais le lieu où se construisent les rapports entre les sexes et les générations » [*sic*].

Aujourd'hui, le droit est donc, avant tout, un droit au plus-de-jouir et un droit du plus-de-jouir. Leur origine commune est l'impasse sexuelle qui est la source du succès du

capitalisme. Cette impasse ne permet pas de distinguer vraiment, à ce niveau, les homos et les hétéros, quand c'est le plus-de-jouir qui les anime.

D'ailleurs, Lacan est freudien, lorsqu'il range tous les hommes du côté homo, sauf ceux ou celles qui aiment les femmes (les mêmes souvent pour les hommes très bi !) et qui deviennent par-là « hétéros ». La clinique montre que l'on peut être tour à tour et *vrai-ment*, l'un et l'autre, homo ou hétéro, car on « se » ment sur le sexe et le désir grâce à l'amour.

La droite - au nom de la vérité - veut que les homos et les lesbiennes se mentent comme avant, au nom de la vraie tradition.

Le droit à la jouissance, mais aussi au bonheur, au respect ou à une vie bourgeoise, sont des droits pour tous, qui n'existent pourtant qu'un par un.

Mais, aujourd'hui, on ne veut pas simplement jouir seul ou à deux, on veut aussi apporter sa contribution personnelle à la jouissance du peuple, celle qu'Œdipe rétablit, et qui passe par le bonheur et le respect mutuel pour chacun.

Par contre, les effets pacifiant de la transformation des hommes et des femmes en parents n'effacera pas l'*ab-sens* du rapport entre les sexes, fussent-ils les mêmes. De là vient qu'il y a malaise dans la jouissance du peuple qui se nomme aussi civilisation. De même que l'Autre réel féminin reste Autre pour exister à l'horizon de chaque amour et de chaque union, sans avoir besoin de mère ou de Dieu ; l'amour veut de l'Un et veut faire un en laissant le couple, c'est-à-dire en faisant le deux inaccessible.

Il y aurait bénéfice à ne pas confondre le droit et la loi. Le droit, qui n'a pas le côté abstrait de la loi, est du pas-tout, du contingent. La loi est dû pour tous, qui a pour effet de rejeter et souvent de persécuter les minorités, et la singularité des modes de jouir. Victor Hugo, dans un discours célèbre, pouvait souligner les écarts et tensions entre le droit et la loi, écarts et tensions qui devraient poser question à notre laïcité :

« L'inviolabilité de la vie humaine, la liberté, la paix, rien d'indissoluble, rien d'irrévocable, rien d'irréparable ; tel est le droit. (...)

L'échafaud, le glaive et le sceptre, la guerre, toutes les variétés de joug, depuis le mariage sans le divorce dans la famille jusqu'à l'état de siège dans la cité ; telle est la loi. (...)

La persistance du droit contre l'obstination de la loi ; toute l'agitation sociale vient de là.  
(...) »

Hugo poursuivait son propos en posant être *pro jure contra legem*.<sup>4</sup>

Certes, c'est très simple ; mais le monde romain et les empires préfèrent la loi au droit car ils font de l'une la source de l'autre. La loi fera alors l'impasse sur ce qu'il peut-y avoir de *Queer* dans le *gender choice*, y compris pour les hétéros. Disons qu'au fond, il y a plus d'acte et de réel du côté du droit ; plus de symboles et de pathos du côté de la loi. Reste à mesurer en quoi le droit - plus proche du réel - n'oublie pas l'absence du rapport sexuel, dans les cas pris un par un ; là où la loi, qui est pour tous, semble permettre autre chose que le sexe, soit l'union des corps et des sujets dans le « social ».

## « Elle a fait un bébé toute seule... »

Marie-Josée Raybaud

*Section clinique de Bastia*

« Elle a fait un bébé toute seule... » C'est ce que chantait Jean-Jacques Goldman en 1987.

Mme V. vient avec Anaïs, 3 ans, car la rentrée scolaire s'annonce difficile. En effet, Anaïs hurle devant l'école et refuse d'y entrer. Pourtant, tout avait été fait au mieux pour préparer Anaïs à ce grand saut dans le monde des grands. Tout et surtout tout ce qui lui avait été révélé au sujet de sa conception. Sur les conseils de ses proches, Mme V. avait en effet expliqué à Anaïs qu'elle était issue d'une PMA et qu'elle n'avait donc pas de père, selon sa formule.

Le premier entretien met en scène une maman et sa petite fille, collées l'une à l'autre, dans un silence pesant. Mme V. n'a pas grand-chose à dire d'autre que le fait qu'elle ait *tout dit* à

---

<sup>4</sup> Hugo V., « Du droit et de la loi », Actes et Paroles I, *Ceuvres complètes*, Paris, Albin Michel, 1880-1926, p. 6-9.

sa fille. Elle souhaite vivement que sa fille aille à l'école, c'est important pour elle.

Très rapidement, Anaïs manifestera son désir de venir seule dans mon bureau pour me raconter des histoires d'animaux. Il y aura la famille serpent, puis la famille cochon. Le papa, la maman et les enfants affronteront divers dangers représentés par une louve affamée.

Au cours des séances, Anaïs déplie un récit dont la structure se répète pendant un certain temps, avec les mêmes éléments : le danger, la maman qui protège, et le père qui vaque, au loin, à ses occupations. La louve mange un ou deux petits cochons et tous les autres sont sauvés en allant se réfugier sur le toit de la bergerie.

La fête des pères approche et l'institutrice d'Anaïs annonce aux enfants qu'ils vont préparer une surprise. Coup de téléphone affolé de la maman : « Je crois que je ne vais pas mettre Anaïs à l'école ce jour-là ! » Je lui propose immédiatement un rendez-vous.

Pour la première fois, elle évoque - en l'absence d'Anaïs - les raisons qui l'ont poussée à entreprendre la démarche d'une PMA en Belgique : tous les hommes abandonnent leur femme quand elles sont enceintes, donc, elle a anticipé et a préféré se priver d'un conjoint plutôt que d'affronter une éventuelle rupture.

Pourtant, le fait qu'Anaïs soit sans père devient pour elle complexe à traiter au jour le jour. Et elle compte sur moi pour trouver les mots qu'il faut dire à Anaïs. Je lui propose d'attendre qu'Anaïs trouve elle-même l'adresse de ce cadeau pour la fête des pères sans anticiper quoi que ce soit. Anaïs offrira à son grand-père le magnifique « dessin-pour-les-papas ».

Si Mme V. a trouvé la solution qui ne la confronte pas à une séparation, Anaïs construit peu à peu dans ses séances, une version qui pourrait la mettre à l'abri d'une louve trop affamée. Le sacrifice d'un ou deux petits cochons vaut bien ça !

Loin d'un savoir scientifique désobjectivant, loin d'un discours psychologisant qui voudrait qu'on dise toute la vérité scientifique à l'enfant, l'accueil par un psychanalyste du choix de jouissance d'un parent permet que la « chance inventive » du sujet en devenir se déploie.



Anaïs trouve beaucoup de plaisir à l'école où elle fait « de jolies choses » et où elle a beaucoup de copines « rigolotes ». La maman suspend alors le travail.

## Un enfant pour l'au-delà

Nicole Borie

*Section clinique de Lyon*

« C'est dans le registre du mode de réponse à la demande du malade qu'est la chance de survie de la position proprement médicale<sup>5</sup> ».

Comment le médecin se fait-il partenaire de son patient ? Comment utiliser son savoir sans le rendre prédictif, oraculaire ?

Les médecins sauront-ils faire des possibilités de la science un outil pour leur pratique ? Pourront-ils ne pas laisser les évaluations, et les préconisations de bonnes conduites, de bonnes pratiques, devenir les seules références de leurs actes ?

La pratique des médecins spécialisés dans l'infertilité et les PMA dévoile une zone floue dans laquelle se déploient des demandes conçues comme impensables il y a encore peu de temps. Entre science, droit et désir inconscient, le médecin est sollicité pour devenir le bras armé de la science.

La médecine trouvera dans sa pratique les limites des inventions de la science qui, elles, ne se limiteront pas. En psychanalyse, le non-rapport sexuel constitue une limite interne au *parlêtre*. Mais il est possible d'en appeler à la science pour ne rien en savoir.

Madame Z, 48 ans, vient - sur les conseils de la secrétaire de son gynécologue - consulter

---

<sup>5</sup> Lacan J., Conférence et débat du Collège de Médecine à La Salpêtrière, *Cahiers du Collège de Médecine*, 1966, pp. 761 à 774.

un médecin spécialisé en traitement de l'infertilité, recommandé pour ses compétences en PMA. Madame Z est mère d'une enfant handicapée de 9 ans dont le retard psychomoteur est dû à une anoxie *perpartum*. Elle demande au spécialiste de l'accompagner dans une démarche d'obtention de grossesse par don d'ovocytes. Elle veut avoir un deuxième enfant « pour qu'il s'occupe du premier lorsqu'elle aura disparu. »

Techniquement, c'est possible, mais pas sans risque pour la patiente. Légalement, c'est autorisé, en raison du vide législatif. Le don d'ovocytes est possible jusqu'à 50 ans.

La demande s'impose : elle ne laisse aucune place à l'interrogation. Madame Z ne demande pas un avis, ni ne l'attend du médecin consulté. Elle ne doute pas qu'il ait à sa disposition les outils scientifiques pour la réalisation du projet. Elle vient consulter avec son enfant.

La volonté exprimée laisse apercevoir la pulsion de mort à l'œuvre, que Madame Z ignore. La légitimité de sa demande portée auprès de l'expert la protège de toute interrogation. La possible interrogation est inimaginable. Ce que femme veut, la science le peut. La volonté exprimée ici enchâsse le désir inconscient dans une figure intraitable d'un désir de mère non barré. Elle partira très mécontente de la réponse négative que le médecin argumentera en raison des risques encourus par sa patiente.

Remarquons à quel point l'effet de la science délocalise l'impossible, combien le père ne se traite plus qu'en termes biologiques, et la mère également.

# LE COLLOQUE DE L'UNIVERSITE JACQUES-LACAN

ANIME PAR JACQUES-ALAIN MILLER

## *Le désir et la loi*

*Samedi 25 mai 2013, 10h-18h - Dimanche 26, 9h-13h  
à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris*

**BULLETIN D'INSCRIPTION** à retourner avec votre règlement à  
UFORCA, 15, place Charles Gruet, 33000 Bordeaux

INDIVIDUELLE : 85 €

FORMATION MEDICALE CONTINUE : 85 €

ETUDIANTS : 42 € (sur justificatif)

Nom / prénom : .....

Adresse-CP-ville : .....

.....Email : .....

FORMATION PERMANENTE : 185 €

*Les bulletins d'inscription et les dossiers sont à adresser avant le 1 mai 2013*

Nom / prénom du salarié : .....

Nom et adresse complète de l'institution : .....

.....

Tél. : ..... Fax : ..... Email : .....

Nom du responsable Formation Permanente : .....

**UFORCA POUR L'UPJL**



